

Pour suivre l'application des Règles, un rapporteur spécial a été nommé : « Le Rapporteur spécial de la Commission du développement social nommé en mars 1994, a présenté en décembre 1996 un rapport où il indique : « Les Règles sont très novatrices et le Rapporteur spécial estime qu'aucun pays, pas même ceux qui sont le plus avancés en la matière, ne les a intégralement appliquées. »¹²

Ce qu'il faut retenir, c'est que les Règles préconisent l'inclusion scolaire et n'admettent l'éducation spécialisée que dans des cas exceptionnels.

2. L'Europe : fiction et réalités

Dans un rapport reproduit intégralement à la fin de cet exposé, la Commission Européenne avait demandé à l'Agence Européenne pour le Développement des Besoins Spécifiques en Education de réactualiser un premier rapport publié en 1992.

Ce rapport tient compte des évolutions constatées dans 14 pays jusqu'en 1997. Dans ces pays, on constate les tendances suivantes :

- Changements dans la législation en faveur de l'inclusion scolaire
- Transformation des centres d'éducation spécialisée en centres de ressources
- Changement de l'approche médicale du concept de handicap vers une approche plus éducative
- Primauté du choix des parents

Le rapport fait également état des problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des concepts d'inclusion ainsi que des défis pour le futur.

Un tableau, tiré d'un site Internet allemand¹³ donne un aperçu sur le pourcentage des élèves intégrés dans le système scolaire normal :

PH. SCOTT
EDITORIAL (EXTRAIT)
INFO-HANDICAP
DÉC. 2003

Un autre projet de loi sur la table concerne la scolarité. Si nous parlons de discrimination, nous devons reconnaître que c'est à l'école ou ce fléau se manifeste en premier. Si les enfants handicapés sont systématiquement exclus de l'école et mis à l'écart dans des classes ou des écoles « spéciales », nous ne devons pas être surpris si cette exclusion continue à l'âge adulte. Et pourtant, les projets de loi en cours d'approbation, loin de porter remède à ce problème, vont l'aggraver encore. Les parents et les enfants seront mis dans une position de dépendance à l'égard des autorités et privés de leurs droits et de leur possibilité de choix. C'est un système autoritaire et exclusif qui est en train de se mettre en place.

¹² id., p 305

¹³ www.gemeinsam-leben-lernen.de